AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C1662
FR0010331421-FS0717

20 juillet 2017

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

INNATE PHARMA

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 19 juillet 2017, complété par un courrier reçu le 20 juillet 2017, la société de droit danois Novo Nordisk A/S[1] (Novo Allé, DK-2880 Bagsvaerd, Danemark), a déclaré avoir franchi en hausse, le 13 juillet 2017, les seuils de 15% du capital et des droits de vote de la société INNATE PHARMA et détenir 8 908 456 actions INNATE PHARMA représentant autant de droits de vote, soit 15,53% du capital et des droits de vote de cette société[2].

 Ce franchissement de seuils résulte de la souscription à une augmentation de capital de la société INNATE PHARMA[3].

2. Par les mêmes courriers, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

 « La société Novo Nordisk A/S déclare que :

 - le franchissement de seuils résulte de l'acquisition d'actions de la société INNATE PHARMA émises en rémunération de l'apport en nature d'actions de la société par actions simplifiée NN C5aR, et n'a par conséquent pas nécessité de financement en espèces ;

 - elle agit seule ;

 - elle n'envisage pas d'augmenter sa participation dans INNATE PHARMA ;

 - elle n'envisage pas de prendre le contrôle d'INNATE PHARMA ;

 - elle n'envisage pas de modifier la stratégie actuelle d'INNATE PHARMA ni de mettre en œuvre une des opérations énumérées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'AMF ;

 - elle n'est partie à aucun accord et ne détient aucun instrument financier visé aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ayant pour objet les actions d'INNATE PHARMA ; et

 - elle n'est partie à aucun contrat de cession temporaire ayant pour objet les actions ou les droits de vote d'INNATE PHARMA ;

 - elle n'envisage pas de demander sa nomination ou la nomination d'un membre supplémentaire au conseil de surveillance ou au directoire. »

[1] Contrôlée la société Novo A/S, elle-même contrôlée par la fondation Novo Nordisk Foundation.
[2] Sur la base d'un capital composé de 57 356 352 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment communiqué de la société INNATE PHARMA en date du 13 juillet 2017.